

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Biodiversité, écologie et évolution (en présentiel)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Kaldonski** Nicolas, Maître de conférences, Responsable de la mention BEE

Membres :

- **Baldy Virginie**, Professeur, Responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Deschamps-Cottin Magali**, Maître de conférences, Responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- Farnet Anne-Marie, Maître de conférences, co-responsable du Master 1 BEE
- **Fernandez Catherine**, Professeur, Responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Folzer Hélène**, Maître de conférences, Responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Laffont-Schwob Isabelle**, Professeur, Responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Lejeusne Christophe**, Maître de conférences, co-responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Leriche Agathe**, Maître de conférences, Responsable d'un parcours du Master 2 BEE
- **Meineri Eric**, Maître de conférences, co-responsable du Master 1 BEE
- **Millon Alexandre**, Maître de conférences, Responsable d'un parcours du Master 2 BEE

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université